



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tenue à l'usine de traitement dans la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le mercredi 13 juillet 2022 à 18h00.

Présences : Monsieur Michel Bourdeau, maire, président
Monsieur Claude Comeau, maire, vice-président
Madame Danie Deschênes, mairesse
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère

Aussi présent : Monsieur François Leduc, directeur général
Madame Alexandra Prévost, secrétaire-trésorière

2022-07-048

Sujet : Ouverture de la séance extraordinaire du mois de juillet 2022 et adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Claude Comeau, maire, vice-président
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

À 18h10, d'ouvrir la séance extraordinaire du mois de juillet et que l'ordre du jour soit et il est adopté tel que présenté.

2022-07-049

Sujet : Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2022 et de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2022.

Proposé par madame Isabel Boulay, conseillère
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

QUE les procès-verbaux des assemblées suivantes soient et ils sont approuvés :

- Assemblée ordinaire le mercredi 1^{er} juin 2022
- Assemblée ordinaire le mercredi 6 juillet 2022

2022-07-050

Sujet : Approbation des comptes payés d'avance et à payer pour le mois de juin 2022

Proposé par madame Diane Boyer, conseillère
Appuyé par madame Danie Deschênes, mairesse
Il est résolu

QUE les chèques numéros 15 836 à 15 848 et les paiements électronique numéros 259 à 275 inclusivement du fonds général ainsi que les chèques numéros 70 et 71 du règlement d'emprunt numéro 112 soient et ils sont approuvés pour un montant total de 129 139.34\$.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

de résolution
ou annotation

2022-07-051

Sujet : Hydro-Québec / Approbation des débits bancaires pour le mois de juin 2022

Proposé par madame Isabel Boulay, conseillère
Appuyé par monsieur Claude Comeau, maire, vice-président
Il est résolu

QUE les comptes d'Hydro-Québec payés par débits bancaires pour le mois de juin 2022 soient et ils sont approuvés pour un montant total de 25 616.83\$.

2022-07-052

Sujet : Bell Canada / Approbation des débits bancaires pour le mois de juin 2022

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

QUE les comptes de Bell Canada payés par débits bancaires pour le mois de juin soient et ils sont approuvés pour un montant total de 3239.36 \$.

Point 6

Sujet : Prêachat d'un nouveau groupe électrogène pour l'usine de filtration

Le directeur général explique que le document d'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau groupe électrogène pour l'usine de filtration est près d'être terminé et que celui-ci sera déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) en date du 18 juillet 2022.

2022-07-053

Sujet : Demande d'aide financière- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour l'agrandissement de l'usine de filtration- Phase II (suite).

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est
Proposé par madame Isabel Boulay, conseillère
Appuyé par madame Danie Deschênes, mairesse
Et résolu

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

2022-07-054

Sujet : Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20232024.
Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse

Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20232024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d' ***Hypochlorite de sodium*** pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

de résolution
ou annotation

2022-07-055

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251

de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de l'eau de l'Île Perrot s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Sujet : Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est
Proposé par monsieur Claude Comeau, maire, vice-président
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Régie de l'eau de l'Île Perrot mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Régie de l'eau de l'Île Perrot au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot) accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-07-056

Sujet : Dépôt des tableaux des consommations au 30 juin 2022

Proposé par madame Diane Boyer, conseillère
Appuyé par madame Isabel Boulay, conseillère
Il est résolu

D'accepter le dépôt des tableaux des consommations au 30 juin 2022.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

Le résolution
ou annotation

2022-07-057

Sujet : Levée de l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2022

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse
Appuyé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Il est résolu

À 18h20, de lever l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2022.